



LICENCIEMENT quelle demarche à suivre

Par **Nadoudinouuuuu**, le **07/09/2019** à **18:27**

Bonsoir,

J'ai une question concernant la situation professionnelle de mon mari qui est responsable de salle dans un restaurant, il est en CDI depuis 18 mois et son patron vient de lui annoncer qu'il veut le= licencier car il veut augmenter ses profits. Quelle est la démarche à suivre ? Mon mari pense qu'il va lui proposer une rupture conventionnelle, quel montant d'indemnités peut-il demander à son patron ?

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **08/09/2019** à **08:57**

Bonjour,

[quote]

Quelle est la démarche à suivre

[/quote]

Le licenciement est une mesure unilatérale réservée au seul employeur. Le salarié n'a aucune démarche à accomplir avant de recevoir la convocation à l'entretien préalable.

[quote]

une rupture conventionnelle

[/quote]

* indemnité légale: 1.5 mois de salaire

* indemnité de rupture (licenciement sans cause réelle et sérieuse) maximum 3.5 mois de salaire.

Ceci devant un CPH.

Il faut donc négocier sur cette base, hors CP et pas de préavis en RC.